

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/5/23 DOSSIER N°7163	AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SUBVENTIONS AU SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES
--------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SUBVENTIONS AU SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales en eau potable ;

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP2024-07/5/36 du 5 juillet 2024 approuvant la programmation 2024 des aides à l'alimentation en eau potable - troisième tranche - et réaffectation d'un

dossier ;

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP2024-11/5/32 du 8 novembre 2024 approuvant la programmation 2024 des aides à l'alimentation en eau potable - cinquième tranche ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/5/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter les modifications proposées conformément aux tableaux ci-dessous ;

	Maître d'ouvrage	N° dossier	Localisation	Nature de l'opération	Montant prévisionnel des travaux HT	Taux d'aides	Subvention CD23	AR et date de la décision d'attribution
Situation initiale	Syndicat des eaux Creusoises	9309	Projet Creuse Nord - à destination du SIAEP Vallée de la Creuse et CAGG	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur Nord (y compris canalisations de transfert, ouvrages associés, et gestion administrative)	862,086.40 €	10.00 %	86,208.64 €	Arrêté n°2024/065 du 23/07/2024
	Syndicat des eaux Creusoises	9310	Projet Creuse Sud - à destination du SIAEP d'Ahun et du SIAEP de la Rozeille	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur Sud (y compris canalisations de transfert, ouvrages associés, et gestion administrative)	1,215,572.40 €	10.00 %	121,557.24 €	Arrêté n°2024/066 du 23/07/2024
					Total	2,077,658.80 €		207,765.88 €
Proposition	Syndicat des eaux creusoises	9309	Projets Creuse : Barrages des combes et de Champsanglard	Maîtrises d'oeuvres pour des travaux de sécurisations en eau potable y compris gestion administrative – Opérations 10 et 11	2,077,658.80 €	2,077,658.80 €	207,765.88 €	

	Maître d'ouvrage	N° dossier	Localisation	Nature de l'opération	Montant prévisionnel des travaux HT	Montant retenu HT	Subvention CD23	Date d'accusé de réception de dossier complet	Date de la décision d'attribution
Situation initiale	Syndicat des eaux creusoises	9797	Projet Creuse Sud - à destination du SIAEP d'Ahun et du SIAEP de la Rozeille	Construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur Sud (y compris canalisations de transfert, ouvrages associés)	34,004,427.60 €	34,004,427.60 €	3,400,442.76 €	10/09/24	Arrêté 2024-119 du 26/11/2024
	Syndicat des eaux creusoises	10068	Projet Creuse Nord - à destination du SIAEP Vallée de la Creuse et CAGG	Construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur Nord (y compris canalisations de transfert, ouvrages associés)	18,625,913.60 €			02/19/25	
					Total prévisionnel	52,630,341.20 €	Taux d'aides 10 %	5,263,034.12 €	
Proposition de réajustements	Syndicat des eaux creusoises	9797	Projet Creuse : Barrages des combes et de Champsanglard	Travaux de sécurisations en eau potable par une usine de production, deux prises d'eau, canalisations d'adduction, de transfert et ouvrages associés dont études complémentaires – Opérations 10 et 11	43,522,337.60 €	43,522,337.60 €	4,352,233.76 €		

- d'accorder la subvention complémentaire au Syndicat des eaux creusoises dont le montant s'élève à **951 791 €** par modification de l'arrêté attributif N°2024-119 ;

- d'approuver la convention de suivi d'opération d'un montant de dépenses éligibles supérieur à **1.000.000 €** pour l'alimentation en eau potable avec le Syndicat des Eaux Creusoises concernant les travaux de sécurisation en eau potable – Projet Creuse ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Élu représentant au sein du Syndicat des eaux Creusoise

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET